

**TEMPS PARTIEL DES ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRE 2021-2022  
ANNEXE 2**

**Note d'information sur la cotisation optionnelle au régime de la pension civile**

Les services à temps partiel sont pris en compte dans le calcul de la liquidation de la retraite, au prorata du temps effectivement travaillé.

**Rappel** : les services à temps partiel pour élever un enfant, effectués après le 1<sup>er</sup> janvier 2004, sont pris en compte à temps plein.

Conformément à la loi 2003-715 du 21 Août 2003 portant réforme des retraites, article 47, et au décret 2006-403 du 4 avril 2006 relatif au taux de cotisation des pensions civiles, les fonctionnaires stagiaires ou titulaires ayant obtenu **un temps partiel sur autorisation ou un temps partiel de droit autre que pour naissance ou adoption** peuvent, sur demande, sur-cotiser pour la retraite sur la base du traitement soumis à retenue pour pension correspondant à un fonctionnaire de même grade, échelon et indice, travaillant à temps plein.

Cas particulier : les fonctionnaires ayant un temps partiel pour handicap dont l'incapacité permanente est au moins égale à 80% sont dispensés de sur-cotisation (prise en charge par l'Education nationale).

Le choix de la cotisation optionnelle doit être formulé en même temps que la demande de temps partiel ou lors de son renouvellement.

**Ce choix est irrévocable.**

*Cette possibilité est offerte pour valider, au titre de la retraite, un maximum de 4 trimestres.*

Durée de versement de la cotisation optionnelle

L'avantage de pension obtenu ne peut être supérieur à l'équivalent de 4 trimestres de temps plein. La durée maximum de cotisation supplémentaire dépend donc de la quotité de travail. Pour obtenir les 4 trimestres, il faut acquitter le supplément pendant :

- 8 trimestres pour un temps partiel de 50%
- 16 trimestres pour un temps partiel de 75%
- 20 trimestres pour un temps partiel de 80%

Le taux de surcotisation est appliqué au traitement indiciaire brut, y compris la bonification indiciaire et la nouvelle bonification indiciaire, correspondant à celui d'un agent de même grade, échelon et indice que le demandeur et exerçant à temps plein.

Taux de surcotisation au 1<sup>er</sup> janvier 2021

Quotité travaillée	Quotité non travaillée	Pension civile sans surcotisation	Pension civile avec surcotisation
50 %	50 %	11,10 %	22,25 %
75 %	25 %		16,67 %

**ATTENTION :**

**Le choix de la sur-cotisation a des incidences financières très importantes.**

**Vous êtes donc invité(e) à mesurer scrupuleusement les conséquences de ce choix qui est irréversible pour la durée du temps partiel.**

**La demande de cotisation optionnelle sera formulée par écrit suivant le modèle ci-dessous et sera jointe à la demande de travail à temps partiel. Il est vivement conseillé aux intéressés de contacter la DP1D pour connaître les conséquences financières de ce choix.**

MODELE

Courrier adressé à Monsieur le Directeur académique des Services de l'Education nationale – DP1D

Objet : demande de prise en compte à temps complet pour la retraite d'une période d'exercice à temps partiel – cotisation optionnelle

Réf : décret 2006.403 du 4 avril 2006 relatif au taux de cotisation des pensions civiles

*Je soussigné(e), sollicite la prise en compte de la période de temps partiel formulée à compter du 1<sup>er</sup> septembre.....dans la liquidation de ma pension, dans les mêmes conditions que celles applicables aux périodes accomplies à temps complet.*

*A cet effet, je demande à verser une cotisation pension civile supplémentaire durant mon temps partiel, sur la base du traitement soumis à retenue pour pension correspondant à celui d'un fonctionnaire de même grade, échelon et indice travaillant à temps plein.*

*J'ai bien pris note qu'en application de la réglementation, la demande de sur-cotisation est irrévocable, qu'elle vaut pour toute période visée par l'autorisation de travail à temps partiel et qu'elle ne peut avoir pour effet d'augmenter la durée de services admissibles en liquidation de ma pension de retraite de plus de 4 trimestres (8 trimestres pour un fonctionnaire handicapé).*

Fait à ..... Le..... Signature